

**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 139
de M. Pierre-Olivier Nobs (CG-PCS) et de Mme Dominique Jordan Perrin (PS),
ainsi que de 26 cosignataires,
demandant la réalisation d'un plan directeur solaire pour l'ensemble des bâtiments
appartenant à la Commune. Inventorier, prioriser en fonction du rapport coûts-efficacité-
opportunité, chiffrer le coût total de l'ensemble du plan**

En séance du 16 décembre 2014, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 139 de M. P.-O. Nobs et de Mme D. Jordan Perrin, ainsi que de 26 cosignataires, lui demandant la réalisation d'un plan directeur solaire pour l'ensemble des bâtiments appartenant à la Commune. Inventorier, prioriser en fonction du rapport coûts-efficacité-opportunité, chiffrer le coût total de l'ensemble du plan.

Réponse du Conseil communal

La Ville établit actuellement le ré-audit du label Cité de l'Energie qui sera effectif en mai 2016. En parallèle, le plan des énergies est étudié, afin de se doter d'une politique énergétique ambitieuse, qui fera une place importante aux énergies renouvelables.

Le label Cité de l'Energie certifie les actions et récompense les efforts énergétiques d'une commune en reconnaissant son engagement dans la qualité de vie et le développement durable. Ce label permet d'accompagner les actions et la politique énergétique d'une commune. Il examine six axes allant de l'aménagement du territoire à la mobilité, en passant par l'organisation interne et la communication.

Un aspect important dans l'évaluation du label Cité de l'Energie consiste en l'analyse et le suivi énergétique des bâtiments de la collectivité ainsi que de ses équipements. Dans ce cadre, la Ville est en train de mettre en place un instrument (logiciel EnerCoach) pour suivre ses bâtiments sur l'aspect énergétique. Ce logiciel permettra d'avoir un état des lieux précis et clair pour chaque bâtiment de la Commune. En fonction de ce bilan et des objectifs – en termes d'énergies renouvelables –, un plan d'actions concrètes sera proposé, courant 2016. Ces "mesures planifiées" font partie intégrante du processus de la labellisation Cité de l'Energie.

Dans un souci de cohérence, la solution solaire sera considérée dans une approche globale (enveloppe du bâtiment, production de chaleur, etc.). Compte tenu du potentiel important que représente le solaire photovoltaïque et thermique, cette option sera systématiquement analysée. Cette approche générale permettra d'identifier précisément où le solaire permet d'apporter une solution performante.

Le catalogue des mesures planifiées qui sera élaboré dans ce cadre se substituera parfaitement à un plan directeur solaire.

Le postulat n° 139 est ainsi liquidé.